

Arrêté portant nomination des personnes qualifiées – conciliateurs de la MDPH

La Présidente de la Commission Exécutive de la MDPH

Vu la Loi n° 2005–102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu les articles L146-10 et R146-32 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Finistère » du 15 décembre 2005 et son approbation par arrêté en date du 16 décembre 2005 ;

Vu la délibération de la Commission Exécutive de la MDPH

, du 28 septembre 2021

ARRÊTE

Article 1er – Est nommée la personne suivante, au titre de la personne qualifiée pour la mise en œuvre des conciliations de la MDPH :

Madame Heather MOSELEY

Article 2 – Les dispositions de cet arrêté de nomination, prennent effet à compter du 28 septembre 2021.

La Présidente de la COMEX,

Isabelle LAFOURCADE